

## LE VIRAGE AMBULATOIRE

Le système de santé français s'est majoritairement organisé autour de l'hôpital.

Celui-ci est adapté pour traiter les épisodes aigus d'une pathologie, cependant, il est trop complexe et cloisonné pour soigner des patients polyopathologiques ou âgés.

Il devient alors nécessaire de réorganiser le système de santé en le recentrant autour d'une médecine de proximité, avec un hôpital tourné vers la ville et un parcours de soins coordonné autour du patient.



Dans la continuité de la Stratégie Nationale de Santé lancée en 2013, la loi de modernisation de notre système de santé, promulguée le 26 janvier 2016, annonce le «virage ambulatoire»<sup>(1)</sup>. Elle vise à rendre notre système de santé plus juste et plus efficace, pour ainsi passer d'un système cloisonné à une médecine de parcours et de proximité, organisée autour du patient.

TÉLÉCHARGER :

[Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#)



## MISSION<sup>(2, 3)</sup>

### LE VIRAGE AMBULATOIRE

#### IMPLIQUE PLUSIEURS CHANGEMENTS :

- **En établissements de santé** : transférer une partie des hospitalisations en hospitalisation de jour lorsque l'hébergement n'est plus justifié grâce aux progrès techniques. Ainsi la chirurgie ambulatoire se développe pour raccourcir les durées d'hospitalisation.
- **En soins primaires** : les professionnels de santé s'organisent en équipes de soins primaires, pour assurer une prise en charge de qualité des patients. Des alternatives à l'hospitalisation doivent être renforcées, comme l'Hospitalisation À Domicile (HAD) ou la télémédecine. Un numéro d'appel national unique pour trouver un médecin de garde facilement et un service public d'information en santé permettent aux usagers de se tourner en premier lieu vers le médecin de ville. L'extension du tiers payant vise quant à lui à éviter le renoncement aux soins.
- **Des systèmes d'informations performants**, permettant aux acteurs de santé de se coordonner facilement, et ce de façon sécurisée. Ces systèmes d'informations garantissent la confidentialité des données de santé et l'accès des patients à celles-ci.

## LES ESSENTIELS

Le virage ambulatoire est l'un des axes principaux de la loi de modernisation de notre système de santé, en 2016, visant à innover autour de l'organisation des soins.

Il représente le passage d'un système cloisonné, centré sur l'hôpital, à un système qui fait des médecins et des équipes de soins primaires, constituées autour d'eux, les pivots et les coordinateurs des parcours entre les structures de ville et les établissements hospitaliers, médicosociaux et sociaux. Dans le cadre de la **stratégie nationale de santé 2018-2022**, les pouvoirs publics ont affirmé l'ambition de porter à 70% en 2022 le taux de chirurgie ambulatoire et fixé un objectif de 55% de séjours hospitaliers de médecine en ambulatoire à cette même échéance.<sup>(4)</sup>



**Les Agences Régionales de Santé (ARS)** jouent un rôle prépondérant dans cette réorganisation en parcours de santé et dans la coordination entre acteurs de santé. Elles soutiennent et rendent possible leurs initiatives, notamment au travers de l'application du Projet Régional de Santé (PRS).

réalisée en partenariat avec :

Les acteurs de l'exercice coordonné pluri professionnel, en référence aux fiches n°4 (MSP); n°5 (CSP); 45 (PTA) et 49 (CPTS).

(1) Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

(2) Parcours de santé, de soins et de vie. Une approche globale au plus près des patients, Ministère des Solidarités et de la Santé. [en savoir plus](#)

(3) Intervention de Marisol Touraine à l'Assemblée nationale lors de la discussion générale du projet de loi de modernisation du système de santé, Ministère des Solidarités et de la Santé - [en savoir plus](#)

(4) Cour des comptes - RALFSS 2018, Chapitre 5 : Le virage ambulatoire du système de santé : de nouvelles transformations à engager, en ville comme à l'hôpital